

*Maintien des services postaux—Loi*

relations au travail qui crée la situation actuelle de cette grève des postes.

Moi, je n'aimerais pas me répéter dans ce sens-là, mais je voudrais surtout adresser la question: Pourquoi a-t-on une grève? Pourquoi en est-on rendu là, monsieur le Président? Pourquoi, depuis cinq ans, nous n'avons pas eu de grève, et maintenant, dans l'espace de trois mois, nous avons eu deux grèves?

Tout d'abord, monsieur le Président, il faudrait retourner quelques années en arrière. Bien sûr nous tous, et tous les Canadiens s'en souviennent que les années 1960 n'étaient pas des périodes faciles. Nous étions dans une période de transformation, d'automatisation et, bien sûr, nous avons vécu à travers ces années-là des conflits de travail très longs et très fastidieux pour la population. Et c'est un gouvernement libéral en 1981 qui a créé la Société canadienne des postes en lui confiant trois mandats bien précis, monsieur le Président, le premier pour améliorer les relations de travail entre l'employeur et les employés; le deuxième pour améliorer les services et; le troisième, pour réduire le déficit.

Bien sûr, monsieur le Président, ces trois mandats étaient tous les trois prioritaires au même niveau. Il n'y avait pas un, deux ou trois qu'on devait respecter, réussir en échelle. Mais les trois mandats étaient un mandat global afin que la Société canadienne des postes puisse donner un meilleur service aux Canadiens, réduire son déficit, donc ne pas toujours aller chercher l'argent dans les coffres de l'État et, bien sûr, troisièmement, avoir des relations de travail qui permettraient à cette Société de donner un bon service.

Mais, monsieur le Président, en 1984, il y a eu un changement de gouvernement. Et ce gouvernement, en recevant un mandat légitime de la population, a décidé d'étudier encore une fois, après plusieurs études, la Société canadienne des postes. En effet, en juin 1985, l'ancien ministre de la Société canadienne des postes a formé, donné un mandat, à ce qu'on appelle le Comité chargé d'examiner la mission et la productivité de la Société canadienne des postes, auquel on s'est toujours référé après au Comité Marchment.

• (1320)

Aujourd'hui, si nous sommes dans cette Chambre à débattre un projet de loi qui enlève le droit de grève et qui force les syndiqués à retourner à leurs postes, la question n'est pas au sujet des augmentations de salaire, mais c'est surtout de donner une sécurité de travail. Et toute la question, monsieur le Président, est autour de la privatisation de la Société canadienne des postes. Et j'aimerais en partant, monsieur le Président, établir le danger et la problématique que même le Comité Marchment voyait si le gouvernement s'aventurait vers cette possibilité de privatiser la Société canadienne des postes.

Dans le rapport, à la page 23 et à la page 20 en anglais, le Comité a entretenu deux possibilités de privatisation. Tout d'abord, la première, c'était de vendre la Société canadienne des postes globalement et à ce moment-là, bien sûr, le tout aurait été dans le secteur privé, et le Comité définitivement a pu analyser si cela était faisable ou non et j'aimerais lire un paragraphe de cette première possibilité du rapport, à la page 23.

«Cependant, il existe un problème que le Comité estime insurmontable à l'heure actuelle. En effet, étant donné le déficit qu'accuse la Société chaque année, il est peu probable qu'on puisse trouver une entreprise désireuse de l'acquérir en totalité. En admettant même que la Société canadienne des postes soit donnée et non vendue, il serait pratiquement impossible pour toute entreprise privée, nouvellement constituée, ne disposant d'aucun revenu antérieur, d'obtenir les fonds nécessaires pour financer l'exploitation d'un tel service. D'un autre côté, ce n'est pas en confiant le service postal au secteur privé, pour ensuite accorder à la nouvelle Société le fait de garantir des subventions dans le temps, que l'on parviendra à atteindre l'objectif d'autofinancement et de réduire le fardeau des contribuables».

Donc, dans ce paragraphe, le Comité a résumé clairement que c'était impensable de pouvoir vendre la Société canadienne des postes au secteur privé, en totalité. Et voilà que l'on a aussi regardé la deuxième possibilité. Et je cite le dernier paragraphe, à la page 23, monsieur le Président.

«La deuxième possibilité concernant la privatisation de la Société canadienne des postes serait de vendre l'entreprise par étapes. Il est certain que si le gouvernement se retirait du secteur postal progressivement plutôt qu'en une seule étape, les entreprises privées auraient tôt fait de préserver les régions à forte population qui génèrent des recettes postales élevées, et les régions où la population est moins dense et où les industries sont moins nombreuses seraient laissées pour compte.

À l'heure actuelle, les recettes postales générées par ces dernières ne suffisent pas à couvrir les coûts des traitements de distribution du courrier. Il serait donc impérieux d'avoir recours à une forme quelconque de financement dans ces cas si l'on veut pouvoir continuer d'assurer la prestation des services dans ces régions. Il est même fort possible qu'on doive réduire considérablement le service postal canadien pour en faire un service de dernier recours. Dans cette éventualité, il faudra inévitablement financer les entreprises avec les deniers publics. Le Comité est d'avis que tant et aussi longtemps que l'universalité du service postal sera de mise comme un principe de base, la privatisation par morcellement ne devrait pas être envisagée. Il faudra beaucoup mieux améliorer la situation de l'actuelle société d'État de façon qu'elle puisse s'autofinancer. Le Comité est convaincu que cela est possible».

Monsieur le Président, j'aimerais lire à cette Chambre la recommandation du Comité Marchment qui est faite sur la privatisation de la Société canadienne des postes. C'est la recommandation n° 10 qui dit: «que la privatisation ne soit pas envisagée pour l'instant, mais qu'elle le soit cependant si les Postes canadiennes n'ont pas réussi en 1990 à atteindre leur objectif d'autofinancement du service».

Monsieur le Président, peut-être que mes collègues disent: Pourquoi vient-il de nous lire ceci? C'est à la page 23 du Rapport Marchment.

Parce que, monsieur le Président, si aujourd'hui on a une grève et si on est obligé de débattre une loi pour forcer les travailleurs des Postes à retourner à leur travail, c'est justement parce que le gouvernement a une politique de privatisation à la Société canadienne des postes. Le gouvernement a adopté la deuxième option qui a été discutée par le Comité Marchment, c'est-à-dire la faire étape par étape. Quand, en novembre 1986, la Société canadienne des postes a présenté